

-					
-					
-					
<u>Filière administrative</u>					
Rédacteur principal 2 ^e classe	DE_010_2018	B	1	1	35h00
	DE_2020_034				
<u>Filière technique</u>	DE_2021_009BIS				
Ingénieur territorial	DE_2021_035	A	0	0	35h00
	DE_2021_036				
Technicien principal 1 ^{er} classe	DE_2021_018	B	1	1	35h00
	DE_2023_037				
Technicien principal 2 ^e classe		B	3	3	35h00
Technicien principal 2 ^e classe		B	0,52*	0,52*	24h30
Technicien territorial		B	1	1	35h00
Total			6,52	6,52	

*Accroissement temporaire 9 mois Chargé(e) de sensibilisation

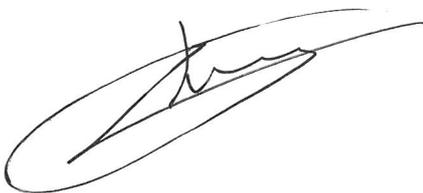
Rappelle que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2024,

Rappelle que depuis le 1^{er} octobre 2020, l'agent affecté à l'emploi d'ingénieur territorial est en détachement auprès de la Direction départementale des territoires de la Lozère jusqu'au 30 septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, René JEANJEAN





Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 07/12/2023
et publié ou notifié
le 08/12/2023

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.